Saint-Adolphe-d'Howard
Naturellement accueillante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 935

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe de la susdite Municipalité,

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté, à sa séance ordinaire du 25 avril 2025, le règlement n° 935 abrogeant et remplaçant le règlement 529 régissant l'utilisation de l'eau potable, les branchements au réseau d'aqueduc, les entrées d'eau ainsi que l'arrosage.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	9 avril 2025
Dépôt du projet de règlement :	9 avril 2025
Adoption du règlement:	25 avril 2025
Avis de promulgation :	29 avril 2025

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 29e jour d'avril 2025

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 29 avril 2025, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29e jour d'avril 2025.

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe